



# LIGUE CONGOLAISE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

## LICOCO

Av Luango 14, Quartier 1, Commune de Ndjili-Kinshsa  
 Référence : Boulevard Kimbuta, Arrêt : Bar Grand LIBULU  
 Tél. 00243 81 60 49 837 ou 00243 89 89 72 130  
 Email : [licocordc@gmail.com](mailto:licocordc@gmail.com)  
[www.licocordc.org](http://www.licocordc.org)

Kinshasa, le 24 Février 2016

**Au Coordinateur de la CN REDD  
 à Kinshasa-RDC**

### **CONTRIBUTIONS DE LA LICOCO au draft de l'ERPD Mai Ndombe, RDC**

La Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption, LICOCO en sigle, a lu avec beaucoup d'attention le draft de l'ERPD Mai Ndombe et remercie énormément le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour avoir initié ce programme.

De prime à bord, la LICOCO note que le document est seulement en version anglaise. Or, en République Démocratique du Congo, la langue Française est la langue officielle. Par conséquent, le draft ne sera pas lu et compris de la même manière par toutes les parties prenantes, et plus particulièrement les communautés locales, les peuples autochtones et d'autres membres des organisations de la société civile.

D'où la recommandation de voir ce document être traduit en français en vue de garantir une large dissémination et participation publique à la construction du programme ERPD-Mai Ndombe, gage de la transparence et de l'appropriation communautaire de la REDD+ au niveau local, provincial et national.

En lisant le document, nous constatons avec beaucoup de regret que les aspects de transparence, de prévention de la corruption et d'intégrité des animateurs des institutions ainsi que de partage des bénéfices ne sont malheureusement pas pris en compte dans le présent draft.

### **1. ASPECTS DE TRANSPARENCE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION DANS LE PROCESSUS REDD+ en RDC**

Plusieurs rapports ont été publiés depuis 2012 montrant que la corruption est le plus grand danger dans le processus REDD+ en RDC.

Ces rapports renferment des recommandations adressées au Gouvernement Congolais, parmi lesquelles :

- Contrôler et vérifier les projets et les flux financiers liés à la REDD+ et produire des rapports ;
- Rendre les informations sur la REDD+ publiques par le biais des médias, par exemple ;
- Créer une base des données accessible à tous sur les projets et les fonds REDD+ afin de renforcer la transparence des programmes REDD+ ;
- Lancer des appels à candidature lors du recrutement aux postes de responsabilité dans les programmes REDD+, et dans le secteur forestier en général, pour promouvoir la méritocratie et combattre le clientélisme politique ;
- Renforcer la transparence dans l'attribution de licences, de contrats et de concessions dans les secteurs forestier, minier et foncier, ceci dans le but de réduire la corruption et de renforcer la transparence et la reddition de comptes dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+ en RDC.

Force est de constater que jusqu'aujourd'hui, le Gouvernement de la RDC n'a jamais mis en application toutes ces recommandations.

Le draft sur l'ERPD-Mai Ndombe ne tient pas compte de ces aspects de prévention de la corruption, des aspects de transparence et d'intégrité des animateurs des structures mis en place pour piloter l'ERPD Mai Ndombe.

Jusqu'aujourd'hui nous notons par exemple que :

- Les outils anti corruption n'ont jamais été produits par le Gouvernement de la RDC ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes n'est pas encore mis en place ;
- Le registre forestier n'est pas produit ;
- La diffusion de l'information et l'accès à l'information sur la REDD+ par la population de Mai Ndombe demeure faible ;
- Le registre des projets REDD+ n'est pas produit ;
- Le mécanisme de partage des bénéfices n'est pas encore validé ;
- Le rôle du Fonds Forestier National, qui mobilise les fonds provenant de la taxe de reboisement, n'est pas défini dans le processus REDD+, alors que les exploitants forestiers payent cette taxe.

La LICOCO estime que ces préoccupations devraient d'abord être rencontrées par le Gouvernement de la RDC avant de solliciter tout appui financier auprès des bailleurs des fonds.

## **2. L'INTEGRITE DES ANIMATEURS DU PROCESSUS REDD+ EN RDC**

Dans le présent draft sur l'ERPD Mai Ndombe, il est mentionné que le Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) assume le pilotage du processus REDD+ en RDC

Or, le rapport publié en 2013 par « U4 », un centre de recherche basé en Norvège, sur les risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC fait mention du

clientélisme politique entretenu par l'administration dans les structures de gouvernance REDD+.

A titre illustratif, le Coordination des Syndicats des Services d'Assiette (COSSA/ASBL) a, dans sa lettre N°006/COSSA/ASBL/COORD/LKMM/2015 du 20 juin 2015, dénoncé la contre performance de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD) due au non recouvrement récurant des recettes ordonnancées des Taxes Rémunératoires Annuelles (TRA) et des Taxes d'Implantation (TI) relevant de l'Administration du Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable, au préjudice du Trésor-public pour les exercices budgétaires 2010 à 2015.

Aussi, l'Inspection Général des Finances (IGF), dans sa lettre N°16/PR/IGF/OM 091/KT/LKO/2015, réagissant à la lettre du Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable (EDD) N°3099/SG/ECN-DD/2015, a fustigé notamment :

- La mauvaise répartition de la rétrocession, en dépit de la présence de la clé de répartition dans le chef du Secrétaire Général à l'EDD ;
- La disparition de 825 assujettis, entre 2010 et 2015, dans les relevés annuels des recettes ordonnancées.

La mission de l'Inspection Générale des Finances a trouvé par exemple que le Secrétariat Général doit justifier la somme de 76 367 331 Fc, équivalent de 81 241\$ USD ;

La mission de l'Inspection Générale des Finances a trouvée aussi qu'il y a plusieurs sociétés forestières qui ne sont pas enregistrées dans les livres du Ministère laissant perdre des millions des dollars au Trésor public.

Plusieurs autres faits ont été découverts par la mission de contrôle de l'Inspection Générale des Finances auprès du Secrétariat Général à l'EDD et les investigations continuent jusqu'aujourd'hui.

La question que nous nous posons maintenant est de savoir comment est ce qu'une personne accusée de mauvaise gestion ou de détournement des deniers publics peut piloter un processus important comme la REDD+ en RDC ?

A la LICOCO, nous pensons que l'actuel Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable ne mérite pas de piloter le processus REDD+ vu les accusations portées à sa charge et vu l'action judiciaire encours.

### **3. LE ROLE DES INDUSTRIES FORESTIERES DANS LE PROCESSUS REDD+**

Le draft sur l'ERPD-Mai Ndombe implique les sociétés d'exploitation forestières dans le processus REDD+ en RDC.

Comme cela a été mentionné plus haut, ces sociétés d'exploitations industrielles payent une taxe dénommée taxe de reboisement auprès du Fonds Forestier National, FFN en sigle.

C'est à partir de la taxe de reboisement que le FFN peut mener des actions de reboisement afin de contribuer à l'atténuation climatique qu'incarne la REDD+.

Or, à notre connaissance, le FFN n'a jamais procédé au reboisement malgré les millions des dollars récoltés auprès des sociétés forestières.

La LICOCO pense que le Gouvernement doit lever une option en rapport avec la taxe de reboisement que le FFN mobilise et chercher à l'affecter à son objectif principal pour ainsi permettre aux sociétés forestières de contribuer au processus REDD+ en RDC.

#### **4. ROLE DES PROMOTEURS DES PROJETS PILOTES REDD+**

Le draft de l'ERPD-Mai Ndombe cite l'implication des plusieurs sociétés privées qui travaillent dans le processus REDD+ en RDC.

Ces sociétés privées devraient promouvoir la transparence, lutter contre la corruption et/ou le détournement des deniers publics, mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes, promouvoir la participation des citoyens dans le processus REDD+ en signant un cahier des charges sur le partage des bénéfices avec les communautés locales, etc.

La réalité sur terrain est que ces sociétés privées sont opaques dans leur gestion et dans le pilotage des projets et ne rendent compte à personne.

Pour être concret, nous prenons le projet REDD+ d'Ibi Village, dans la localité de MBANKANA, piloté par Mr OLIVIER MUSHIETE.

La LICOCO a mené des enquêtes sur place et nous avons trouvé, à en croire les témoignages de représentants des communautés interrogés, ce qui suit:

- Les communautés ne savent rien sur l'utilisation des fonds reçus des partenaires pour le projet d'Ibi Village, donc l'on peut conclure qu'il se pose un problème de transparence et d'accès à l'information publique dans cette initiative ;
- Les communautés de Mbankana n'ont pas les moyens de se plaindre pour revendiquer leur droit parce qu'aucun mécanisme des plaintes n'est mis en place ;
- Le promoteur du projet d'Ibi-village n'a jamais signé un cahier des charges avec les communautés riveraines de Mbankana pour assurer le partage des bénéfices au moment où le projet IBI Village vendrait du carbone au marché international.

Avec la corruption grandissante en RDC, nous estimons que les droits des communautés locales où se trouvent les projets pilotes REDD+ risquent d'être

ignorés par les promoteurs des projets REDD+ car nous constatons que les autorités nationales, provinciales et locales sont en étroite collaboration avec les promoteurs des projets.

A Mai Ndombe aussi, la situation serait la même qu'à Ibi Village.

Le présent draft de l'ERPD Mai Ndombe devrait demander à tous ses promoteurs des projets REDD+ de :

- Publier et afficher les montants reçus des partenaires pour promouvoir l'accès à l'information publique et la participation des communautés riveraines ;
- Signer un cahier des charges (une clause sociale) avec les communautés locales sur le partage des bénéfices au moment où le projet vendrait le carbone au marché international ;
- Mettre en place un mécanisme des plaintes où les communautés pourraient bien se plaindre en cas de violation des droits ou de détournement des deniers publics ;
- Mettre en place un mécanisme d'information sur l'état d'avancement du projet afin que le CLIP et l'ancrage communautaire soient assurés.

Avec l'espoir que les préoccupations ci-dessus seront prises en considération, nous vous adressons, Monsieur/Madame, nos sincères salutations.

Pour la **LICOCO**

Ernest MPARARO

*Secrétaire Exécutif*